

## Chavannes et son église : un premier point après la visite de Paul Cattin

Chavannes et Sélignat sont les deux premiers villages de la vallée du Suran à figurer dans un document écrit, « le diplôme de Lothaire », en 852 ; celui-ci confirme qu'ils sont bien dans les possessions de l'Abbaye de Condat (Saint-Claude). L'origine la plus plausible du nom de « Chavannes » est latine et atteste l'existence de cabanes, chaumières à son emplacement.

L'existence d'un prieuré (qui sera ensuite uni en 1275 à celui de Coligny), et d'une paroisse est attestée en 1184 par Frédéric 1<sup>er</sup> (Barberousse) empereur du Saint Empire Romain Germanique (2<sup>ème</sup> de la dynastie des Hohenstaufen), mais leur création est sans doute bien plus ancienne. Cette première paroisse comprenait la chapelle de Lomont ainsi que celle d'Arnans qui fut ensuite constituée en paroisse autonome au XII<sup>ème</sup> siècle.

Cela rend plus que probable l'existence à Chavannes d'une première église paroissiale, certainement de style roman, dès le XII<sup>ème</sup> siècle, et en tous cas au XIII<sup>ème</sup> siècle.

Au XI<sup>ème</sup> siècle les paroisses de la vallée passent sous l'autorité de l'archevêque de Lyon, mais l'abbaye de Saint-Claude conserve le droit de nommer le curé et de prélever les dîmes. Cet accord acquis non sans difficultés subsistera plusieurs siècles. A cette époque les églises paroissiales qui succèdent à de simples chapelles, sont construites selon des principes spécifiques : le chœur ou sanctuaire, partie consacrée de l'édifice, accessible au seul clergé, appartient à l'autorité ecclésiastique de tutelle (abbaye, évêché) et décimateur (celui qui perçoit la dîme) ; une sacristie, extérieure à l'édifice mais s'ouvrant sur le chœur peut y être accolée (une telle sacristie existe par exemple encore dans l'église de Châtillon sur Chalaronne) ; la nef appartient à la paroisse ; elle comprend, proche du porche d'entrée, un baptistère, en général muni d'un couvercle fermant à clef ; des chapelles privées dotées d'un autel et dédiées à un ou plusieurs saints peuvent, soit être installées à l'intérieur de l'église, soit venir s'accoler à l'extérieur de la nef au sud ou au nord ce qui nécessite l'accord de la paroisse pour qu'elle puisse s'ouvrir sur la nef. La construction et l'entretien des ces différentes parties reviennent à chacun des propriétaires et ne sont pas nécessairement coordonnées.

Vers la fin du X<sup>ème</sup> siècle apparaissent les sires de Coligny (Manassès en 974), « seigneurs du pais de Revermont » probables successeurs de comtes carolingiens. Leurs possessions connues sous le nom de « Manche de Coligny » sont mal connues mais certainement assez vastes puisqu'elles semblent s'étendre à l'est de la Bresse et jusqu'à la vallée de l'Ain, d'Orgelet et Saint-Laurent la Roche au nord, jusqu'au Rhône au sud, si l'on se fie à la carte de Dubouchet datant du XVII<sup>ème</sup> siècle (1650). C'est donc sur les territoires des sires de Coligny et sous leur protection que s'installe au X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles le prieuré et que se constitue la paroisse de Chavannes. L'histoire des sires de Coligny se caractérise par deux mouvements :

- d'une part la dissolution du territoire au cours de successions, d'alliances ou de guerres qui en firent progressivement basculer toute la partie sud suivant une ligne allant de Coligny, Treffort, Simandre, Sélignat, Arnans, Corveissiat jusqu'au confluent de la Vallouse et de la rivière d'Ain (Conflans) et jusqu'au Rhône au sud, dans les possessions des comtes de Savoie, jonction indispensable entre Bresse et Bugey qui sont alors savoyards. Ce mouvement s'acheva en 1289. Dans le même temps, la partie nord de cette partie du Revermont, passait dans le comté de Bourgogne qui apparaît à partir dans les textes sous le nom de « Franche Comté » en 1336, installant pour longtemps la frontière entre Savoie et Franche-Comté entre Simandre et Chavannes.
- d'autre part, leur contribution par diverses donations, en particulier à la constitution des domaines de nombreuses abbayes, et, en particulier en 974, à celle de Gigny, dans l'ordre des bénédictins, que venait de fonder l'abbé Bernon (également fondateur de l'abbaye de Beaume les messieurs dans le Jura, puis de celle de Cluny) ; au début du XI<sup>ème</sup> siècle de l'abbaye de Saint-Claude comme on l'a vu avec la création du prieuré et de la paroisse de Chavannes qui marque l'installation de cette puissante abbaye dans la vallée du Suran ; au début du XIII<sup>ème</sup> siècle enfin, la fondation de la chartreuse de Sélignat, par Hugues de Coligny, mort à la croisade, et son frère Guillaume de Coligny. Chavannes s'est trouvé précisément bordée au nord par les

possessions de l'Abbaye de Gigny dont l'importance est allée en décroissant et au sud par celles de la Chartreuse de Sélignat qui elle a su se maintenir, sauf quelques éclipses (révolution) jusqu'à la fin du XXème siècle.

Avec le déclin des seigneurs de Coligny, l'Abbaye de Gigny est finalement placée sous la protection d'Etienne de Chalon, comte de Bourgogne en 1191, date qui marque l'arrivée de la maison des Chalon (plus précisément de la branche des Chalon-Auxerre) dans la vallée du Suran où elle demeurera pendant plusieurs siècles. L'abbaye cède alors ses droits sur de nombreux villages ou hameaux dont Montfleur, Pont des vents, Saint-Pierre, Pouillat, Laserra et Samonat. Puis, Jean de Chalon (dit l'Antique) fils d'Etienne de Chalon, conclut en 1251 avec l'abbé de St-Claude, Hubert de Buenc, un accord cédant au comte les terres de Chavannes en échange de sa protection sur le prieuré. Dès lors, la limite entre les zones d'influence de la maison de Savoie et des Comtes de Bourgogne est fixée. Pour cinq siècles, elle fait de Chavannes une ville frontière (frontière qui ne fut d'ailleurs matérialisée par un bornage qu'en 1612). Il faut enfin préciser qu'aussi bien le comté de Savoie que la Franche-Comté, après avoir fait partie du Royaume de Bourgogne (qui s'étendait, à l'est de la Saône et du cours inférieur du Rhône, des Vosges jusqu'à la Provence) jusqu'à sa disparition après la mort de Rodolphe III en 1032, se sont naturellement intégrées au saint Empire Romain-Germanique (l'abbé de Saint-Claude lui-même a le rang de prince d'empire ; il porte en outre l'anneau et la mitre ce qui lui confère également le rang d'évêque).

Jean de Chalon l'Antique fut un administrateur hors pair : ouvrant des routes nouvelles, il favorisa le développement du commerce ; construisant des châteaux et défrichant les forêts que lui avaient concédé les abbayes, il créa de nombreux villages ; il comprit aussi qu'en accordant certaines libertés aux bourgs et aux villes, il favorisait le développement économique, d'où le vaste mouvement d'affranchissement dont il fut l'auteur. Ainsi, Montfleur qu'il céda de son vivant à son fils Hugues en 1260 obtint sa charte de franchise en 1264. Chavannes qui resta dans le domaine direct de Jean de Chalon n'eut pas cette chance ; Chavannes appartint ensuite

- A Jean I de Châlon (seigneur de Chatelbelin) son fils issu de son deuxième mariage avec Isabelle de Courtenay, et qui mourut en 1309
- puis à ses petits enfants Jean II et Jeannette qui, trop jeunes à la mort de leur père, furent placés sous la tutelle de leur oncle Hugues fils de Jean l'Antique, issu de son troisième mariage avec Laure de Commency, archevêque de Besançon. Ce fut Jean II de Chalon qui octroya à Chavannes une charte de franchise en 1355
- puis à Tristan, fils de Jean II et d'Alix de Bourgogne, pendant une brève période de 1362-1368 très mouvementée où Chavannes faillit quitter la lignée lorsqu'après une croisade qui le ruina Tristan fut contraint de la vendre à Simon de Saint-Amour, ce qu'il fit sans l'autorisation de sa suzeraine la comtesse Marguerite de Bourgogne.

Ce n'est qu'en 1379 que Jean sire de Chatelbelin fils de Tristan et de Jeanne de Vienne sa première épouse obtint de la comtesse la restitution de ses droits féodaux sur Chavannes grâce à l'intervention de l'évêque de Besançon.

A sa mort en 1397 au siège de Nicopolis, Alix de Chalon sa sœur hérite des possessions de Jean de Chatelbelin : Arinthod, Dramelay, Montfleur et Chavannes, dont elle prend possession le 24 février 1398. Cela fait alors plus de deux siècles que les comtes de Chalon règnent sur cette partie du Revermont.

Chavannes était déjà fortifiée au XIIIème siècle puisque sa « *fermitas* » est mentionnée dans un accord entre Jean de Chalon l'Antique et l'abbé de Saint-Claude en 1251. Son plan de fortifications, parfaitement rectangulaire prouve que la ville forte a été créée de toute pièce vraisemblablement au début du XIIIème siècle à des fins militaires de surveillance de la frontière. Le château, situé dans l'angle sud est des fortifications possédait sa propre chapelle sous le vocable de Saint-Clair, desservie par le curé de la paroisse. L'existence de faubourgs le long de la route (ancienne voie romaine) est probable et attestée au XVIème siècle (maison Bayart,...).

La Seigneurie de Chavannes se composait du château et du bourg, et des hameaux de Corcelles, Chavuisiat le petit, Chavuisiat le grand, Samona (disparu) et Lassera (aujourd'hui rattaché à la commune de Germagnat). Les arrière-

fiefs en étaient Rosy (auquel était rattaché le hameau de Ceillat) et Lomont entouré d'un hameau encore habité au XVIIIème siècle. L'histoire médiévale de ces deux petits fiefs est mal connue ; au XIIIème siècle, ils semblent avoir été tous deux possessions d'un certain Thibaut de Lomont qui en 1214 fit don à la jeune chartreuse de Sélignat de territoires importants sur lesquels fut construit le hameau de Cuvergnat dans la paroisse d'Arnans ; après être passé dans les mains de la famille de Varax, puis, en partie au moins, au Dussaix d'Arnans, ils entrent au début du XIVème siècle dans la possession de la famille de Meyriat. Les seigneurs de Lomont et de Rosy avaient leurs chapelles dans l'église de Chavannes. Le château de Rosy a été complètement reconstruit au XIXème siècle à partir de ruines (deux tours et une chapelle datés du XVIème siècle) après sa destruction pendant la terreur (1794). Du château (ou plutôt de la maison forte) de Lomont il ne reste que les fondations et un pan de mur, ainsi que des traces de l'ancien hameau et d'une fontaine qui font actuellement l'objet de travaux de débroussaillage et de nettoyage. Le hameau de Dhuy, aujourd'hui partie intégrante de la commune de Chavannes sur Suran, a une position singulière puisqu'il était situé en Savoie et faisait partie des possessions de la chartreuse de Sélignat mais dépendait du marquisat de Treffort ; au XVème siècle Dhuy devait avoir sa propre chapelle signalée dans des comptes de la châtellenie de Treffort datant de 1437, mais était rattaché à la paroisse de Chavannes comme l'indique un document réalisé entre 1665 et 1670, « La déclaration des biens des communautés » : « *Le nom de l'hameau est Dhuy qui est vers le marquisat de Treffort et néanmoins les habitants vont à la messe, reçoivent les sacrements du sr curé de Chavannes qui est situé au comté de Bourgogne* »

Dès sa prise de possession de Chavannes, Alix de Chalon, suivant l'exemple de son frère qui en 1396 transforma en chanoines les chapelains de la collégiale qu'il venait d'ériger à Orgelet, décide d'y créer aussi un chapitre canonial. Pour mener à bien ce projet, elle doit obtenir les autorisations nécessaires : la permission d'ériger une chapelle canoniale attenante à l'église de Chavannes est obtenue en juin 1407, l'acte de fondation et de dotation de cette chapelle en décembre 1407 ; la lettre d'érection du Chapitre par le délégué de l'archevêque de Lyon date du 19 mai 1408. Toutes ces démarches recueillent l'appui du curé de la paroisse, Etienne Richier, déjà recteur du château et qui souhaite « augmenter le culte divin dans son église ». Tout laisse à penser donc qu'à cette date la chapelle canoniale est construite. Le chapitre comporte d'abord dix chanoines dont huit sont nommés par Alix de Chalon (dont deux sont de simples clercs), et deux par le curé co-fondateur du chapitre, Etienne Richier, qui en fut (sans doute) le premier doyen élu. Chacun des chanoines percevait une rente annuelle de 40 florins pour lesquels ils étaient tenus de célébrer (dans la chapelle collégiale) les sept offices journaliers prévus par les fondateurs mais aussi d'assurer le service paroissial ainsi que la desserte de la chapelle Saint Clair. Ainsi fonctionna le chapitre jusqu'en 1423 date à laquelle, devenue veuve, Alix de Chalon se remaria avec Guillaume de Saulieu seigneur de Cuiseaux ; elle voulut alors y transférer le chapitre. La translation ne se fit pas sans difficultés, nécessitant l'accord d'un certain nombre d'autorités dont l'archevêque de Lyon, le prieur de Gigny dont dépendait l'église de Cuiseaux et Louis de Chalon seigneur de Cuiseaux ; elle ne fut autorisée qu'en 1426, mais ne fut effective qu'en 1432, les chanoines semblant y opposer une certaine résistance ! Entre temps, Alix de Chalon décédait en 1426. En fait, le chapitre de Chavannes ne disparaît pas complètement puisque l'archevêque de Lyon exige qu'un vicaire perpétuel soit choisi dans le collège pour résider et administrer les sacrements à Chavannes et soit assisté de trois autres chanoines. Louis de Chalon, neveu et héritier d'Alix continua à verser au chapitre de Cuiseaux et Chavannes les 300 florins annuels promis par la fondatrice rente dont il se libéra d'ailleurs en 1443 en versant au chapitre la somme de 3000 florins. Ainsi doté le chapitre subsista jusqu'à la révolution.

La construction d'une nouvelle église flanquée au nord d'une chapelle canoniale toutes deux de style gothique flamboyant date de la même période, le tout début du XVème siècle. Elle résulte de la conjonction de facteurs favorables et de la volonté de deux personnages : Alix de Chalon et le curé de la paroisse Etienne Richier :

La nouvelle église de Chavannes a, très probablement, été construite en lieu et place d'une ancienne église romane, lors « d'une vaste campagne de reconstruction » ou de construction d'églises de style gothique flamboyant qui couvre le XVème et le XVIème siècle; elle suppose la conjonction de plusieurs conditions : une foi profonde, une

richesse économique suffisante, une évolution démographique ascendante, conditions qui semblent avoir été réunies à la faveur de la paix savoyarde dont la région jouit alors.

Pour Chavannes, la foi d'Alix de Chalon (femme très pieuse) est bien connue ainsi que les moyens dont elle dispose auxquels s'ajoutent ceux d'autres riches donateurs (seigneurs ou notables) qui possédaient déjà leur chapelle privée dans l'ancienne église ; s'y ajoute aussi celle du curé Etienne Richier, originaire de Saint Oyen de Joux, siège de l'abbaye de Saint-Claude, et par ailleurs chapelain du château et, semble-t-il, de son dynamisme et sa détermination, pour que se rejoignent un projet de construction d'une nouvelle église et la fondation d'un chapitre canonial (voir ci-dessus). Comme on l'a vu, ce projet nécessitait l'accord et la contribution de tous les partenaires :

Pour le chœur ou sanctuaire, celui du décimateur, l'abbaye de Saint-Claude qui nommait le curé de Chavannes ; qu'Etienne Richier fut originaire de Saint Oyen de Joux, siège de cette abbaye, a peut-être facilité les choses.

Pour la nef, celui de la paroisse.

Pour les chapelles privées, celui des propriétaires de celles de l'ancienne église, pour qu'elles soient reconstruites et réunies dans une nef latérale sud (et peut-être dans une autre nef latérale nord qui n'a jamais vu le jour du fait du projet de chapelle canoniale d'Alix de Chalon)

Les deux projets : reconstruction d'une église paroissiale et institution d'un chapitre, sont donc contemporains et complémentaires, mais on ne sait pas dans quel ordre ils ont été réalisés. La construction d'une église commence par celle du chœur et de la nef ; puis s'y adjoignent les nefs latérales abritant les chapelles privées. Dans le cas de Chavannes, si on connaît la date d'érection de la chapelle canoniale (1408) on ne trouve aucune trace dans les archives épiscopales de Lyon de la consécration de la nouvelle église. Deux scénarii sont donc possibles :

Le premier est avancé dans les archives de la société Gorini : sur la base d'une ancienne église romane, la paroisse et son curé Etienne Richier mirent en chantier une église neuve de style gothique à la toute fin du XVIème siècle ou au tout début du XVème ; débute par la construction de la nef centrale et du chœur. Avec l'accord des propriétaires des chapelles privées de l'ancienne église celles-ci furent intégrées à la nouvelle église dans la nef sud, ou par le moyen d'autels installés dans la nef centrale. Compte tenu du nouveau projet de chapitre d'Alix de Chalon, la construction d'une nef nord est mise en attente et les arcs nord de la nef centrale bouchés par des murs provisoires qui furent abattus lorsque l'autorisation de créer un chapitre fut acquise et que le projet de nef nord fût alors remplacé par celui d'une chapelle canoniale accolée à l'église.

Le second qui a la préférence de Paul Cattin : la chapelle canoniale aurait été bâtie accolée au mur nord de l'ancienne église romane (qui subsiste dans la nouvelle église avec son épaisseur de trois pieds) ; la construction de nouvelle église paroissiale est postérieure. Deux arguments peuvent être avancés à l'appui de cette hypothèse :

- la conservation du mur de l'église romane dans la nouvelle église (il n'y aurait eu aucune raison de le faire si l'ancienne église avait été rasée pour construire la nouvelle).

- la technique de construction des voûtes de la chapelle canoniale (sur colonnettes avec chapiteaux) est plus ancienne que celle des voûtes de l'église (90cm) ce qui peut confirmer la construction de l'église sur les bases d'une ancienne église romane.

La présence des traces d'une ancienne porte dans le mur nord de la chapelle canoniale semble indiquer qu'une sacristie extérieure existait à cet endroit. Le compte-rendu de la visite épiscopale datant du 9 septembre 1613 fait état de « *deux églises jointes ensemble, la collégiale et celle de la cure. Du costé droict il y a trois chapelles ou autelz... et du costé gauche il y a aussi trois chapelles ou autelz...* ». Les chapelles de droites sont celles qui existent encore dans la nef latérale sud, bien que les autels aient disparu. Paul Cattin indique que les chapelles de gauche pouvaient très bien être de simples autels adossés aux pieds des voûtes. Le même rapport indique que « *costé bize il*

*y a deux chapelles ou sacristies estantz hors ... ».* Là encore Paul Cattin pense qu'il pourrait très bien s'agir de bâtiments construits à l'extérieur de la chapelle collégiale.

Plusieurs éléments attestent de nombreux remaniements de l'église :

Plusieurs peuvent être datés du XVIème siècle :

- Fenêtre à remplage du fond du chœur de l'église ; de l'extérieur on voit que les pierres ne sont pas les mêmes que celles des autres ouvertures (même remarque pour la fenêtre de la sacristie).
- Rosace de la chapelle collégiale, centrée par rapport à la voûte de la chapelle, mais décentrée par rapport au porche de cette chapelle qui elle apparaît comme centrée par rapport à la façade extérieure.
- Petit passage biais au fond des chœurs : de l'extérieur on voit que ce passage a été créé à l'extérieur des bâtiments pour faire communiquer les deux chœurs et permettre aux prêtres de venir dire la messe en venant de la sacristie sans passer par l'église.
- La galonnière qui abrite le porche de l'église a aussi été ajoutée ultérieurement ; sous cet abris, on peut encore voir les restes du porche gothique d'origine. Cette galonnière existait déjà au XVIIIème siècle.
- La chaire disparue depuis le dernier remaniement de l'église (années 1960) datait aussi probablement du XVIème siècle. Les stalles installées dans le chœur, à l'usage du chapitre, ont aussi disparues à ce moment pour être remaniées et réinstallées au fond du chœur, ce qui correspond plus à la disposition du chapitre d'un monastère que celui d'une église.
- Enfin le clocher originel était plus élevé que l'actuel et comportait deux étages, comme le montre une gravure du XVIIème siècle représentant la ville fortifiée. (Aucun élément ne permet d'étayer l'hypothèse entendue d'un clocher plus ancien existant déjà au coté de l'église romane primitive, d'influence lombarde et abritant le baptistère, sinon sa taille et sa position (on sait par ailleurs que des bâtisseurs lombards ont œuvrés dans le royaume de Bourgogne au haut moyen-âge)). Ce clocher a été démolé pendant la terreur. Sa reconstruction est évoquée dès 1801 dans les archives de la commune, mais elle n'interviendra pas avant la moitié du XIXème siècle.

Le devis de la réhabilitation de l'église après la révolution (1801) montre qu'à l'origine, chaque partie de l'église (nef centrale, nef latérale sud, sanctuaire et chapelle canoniale) avait son propre toit ; dans des plans d'architecte datant du second empire, le toit de la nef sud existe encore ainsi que celui du sanctuaire, alors qu'église et chapelle canoniale sont déjà sous un même toit. Ce n'est qu'au XXème siècle que les diverses toitures seront remplacées par un toit unique ce qui conduira à l'aspect actuel de l'église (et notamment de sa façade).

Après la révolution, le chapitre ayant disparu, la chapelle canoniale devient alors une partie de l'église paroissiale ; il est probable que le percement oblique (biais) entre les deux chœurs date aussi de cette époque puisque sa fonction est de permettre aux fidèles installés dans cette chapelle de voir le maître autel d'origine situé au fond du chœur.

Les sculptures en bois de la chapelle canoniale proviennent de la chartreuse de Sélignat à la révolution. Paul Cattin dit qu'elles devaient initialement être dorées à la feuille et peut-être aussi peintes sur certaines parties. Elles auraient donc été décapées ultérieurement.